

Commission administrative paritaire n° 2 (Ai, Ie, Ir) du CNRS

Liste présentée par Sud Recherche EPST
avec le soutien de Sud éducation, membres de Solidaires

CAP 2022 : quels enjeux ?

Les Commissions administratives paritaires (CAP) ont été bien affaiblies par les transformations de la fonction publique, malheureusement accompagnées par certaines organisations syndicales. Sous prétexte de « fluidifier le dialogue social », ce sont nos capacités à nous défendre à titre individuel qui sont attaquées. Au-delà de la réduction massive du nombre de représentantes et représentants dans ces instances, les CAP ont notamment perdu leurs prérogatives liées à la carrière et à la mobilité. Elles n'interviennent plus que pour l'examen du refus de demande initiale ou de renouvellement de télétravail, l'examen du refus d'une demande de congés au titre du compte épargne-temps, les contestations du dossier professionnel, les refus de congés de formation syndicale, et bien entendu les sanctions disciplinaires. **Même diminuées, ces nouvelles CAP doivent demeurer un lieu pour nous défendre individuellement, sans pour autant ignorer la dimension collective.**

En votant Sud Recherche EPST, vous ferez le choix du refus de toute compromission ou arrangement : pas question de croire les directions sur parole, de sacrifier un dossier pour un autre.

Vous choisirez des élues et élus qui seront attaché-e-s à décortiquer les vraies raisons des situations, en particulier l'environnement de travail global, pour proposer des moyens d'y remédier au fond. Elles et ils ne se contenteront pas de voir sauter quelques fusibles destinés à alimenter la communication de la présidence. Et pas question de laisser passer sans bruit les procédures-baillons ou les demandes de sanctions d'une hiérarchie incapable d'organiser correctement le travail. Mais nos élu-e-s n'hésiteront pas non plus à voter des sanctions contre celles et ceux qui abusent de leur(s) collègue(s) ou du collectif.

Vous choisirez des élues et des élus qui s'appuieront sur un travail collectif plutôt que de décider - ou de se débattre - dans leur coin. Des élues et des élus qui portent la solidarité entre toutes les catégories, tous les statuts.

En votant pour Sud Recherche EPST, vous nous permettez aussi de poursuivre et d'amplifier notre action de défense individuelle, y compris devant les tribunaux. Certes, nous ne communiquons pas assez sur nos succès ; d'autres le font mieux que nous... Nous préférons obtenir des résultats.

Il nous faut reconquérir les droits de nous défendre !

Nos élu-e-s s'engageront pour redonner des moyens d'actions aux CAP, par exemple en enquêtant réellement sur les cas traités par les commissions.

Car enquêter, c'est pouvoir accéder à la réalité des faits, à l'historique, aux circonstances, tant en matière disciplinaire qu'en cas de difficultés avec sa hiérarchie.

Nous le pouvons encore : c'est quand on arrête la lutte que tout est perdu.

Mais nous ne vaincrons que collectivement, avec celles et ceux qui ont encore moins de droits.

STOP à la PRÉCARITÉ : titularisation !



Vous attendez plus d'équité entre catégories statutaires, entre fonctions exercées, entre les femmes et les hommes : soyez assuré-e-s de notre vigilance sur ces thèmes, dans tous les dossiers.

NOS POSITIONNEMENTS

Les CAP sont souvent les réceptacles de difficultés liées à des tensions dans les unités ou les services, à des organisations du travail défailtantes ou des hiérarchies qui dérapent. C'est en tous cas la voie de recours pour chacun et chacune d'entre nous, avant le tribunal.

Vos élu·es et élus ne sont pas là uniquement pour siéger autour d'une table, mais présent·e·s à vos côtés pour vous défendre tout au long de votre carrière. À tout moment, chacun·e d'entre vous peut les interpeller, entre autre lorsque l'administration vous refuse certains droits (travail à temps partiel, congé pour la formation, télétravail...).

De plus en plus souvent le dossier de carrière est utilisé par la hiérarchie pour régler ses comptes. Nos élu·e·s seront particulièrement attentifs et attentives, lors des évolutions de la fiche de poste, au respect des missions acceptées par l'agent·e. Elles et ils dénonceront toute situation de mise au placard, de privation de tâches intéressantes. Elles et ils veilleront à faire retirer toute remarque ou allusion dommageable qui ne respecterait pas le cadre règlementaire.

Le télétravail est un mode d'organisation qui présente ses propres risques. Pour autant il est inadmissible que certaines ou certains se voient refuser cette possibilité au seul motif de l'incapacité de leur hiérarchie à réorganiser le travail en leur attribuant une part de tâches télétravaillables.

Les refus de congé au titre du CET ou des congés de formation révèlent aussi – sauf dans de rares cas d'abus manifeste – d'une incapacité de la hiérarchie à réorganiser le travail. Nos élu·e·s dénonceront tant les abus des un·e·s que les défailtances des autres.

La CAP est compétente en cas de refus de titularisation des collègues en situation de handicap : c'est beaucoup trop tard, il faut absolument lui redonner les moyens d'intervenir dès l'apparition de difficulté pendant la période de contrat.

La CAP est aussi consultée pour les sanctions disciplinaires pouvant aller de l'avertissement jusqu'à la révocation. Nous souhaitons rétablir les CAP dans leur rôle de véritables alternatives à des solutions hiérarchiques. Dans la défense des cas individuels, nous mettons en évidence la situation concrète de l'agent·e dans son environnement hiérarchique et social, et tentons de démonter la mécanique du conflit (les causes profondes, les responsabilités réelles et les solutions possibles). Nous refusons que les sanctions disciplinaires soient un instrument de gestion du personnel.

Pour la transparence et l'information de toutes et tous : la présence de représentantes et représentants attentives et attentifs à la défense du personnel oblige l'administration à motiver ses décisions, y compris disciplinaires. En accord avec l'agent ou l'agent·e concerné·e, nos représentantes et représentants n'hésiteront pas à rendre publics les abus dont elles ou ils auraient connaissance dans l'exercice de leur mandat.



VOTEZ et Faites voter pour les candidates et candidats SUD RECHERCHE EPST !

Laurent WEINHARD	IR1	Christophe HOARAU	IR2
Clotilde ROUSSEL	AI	Céline BARTHONNAT	IECN
Francis VEZZU	IRHC	Améziane CHERFOUH	IECN
Naïma GHAFARI	AI	Caroline HEID	IRHC
Romain BONNAND	IR2	Franck ELIE	IR1
Véronique GINOUVES	IRHC	Émilie GROSHENS	IECN
Stéphane BOSSE	IR1	Alain CASTERA	IRHC
Solène DERRIEN	IECN	Cécile DE SEREVILLE NIEL	IR1